DÉPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE

LA COMMUNE NOUVELLE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

27 JUIN 2019

Le nombre de Conseillers en exercice est de 70

OBJET

Adhésion au réseau Eau & Lumière – impressionisms routes

En vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T. Le Maire de Saint-Germain-en-Laye atteste que le présent document a été publié le 28 juin 2019 par voie d'affichages notifié le transmis en sous-préfecture le 28 juin 2019 et qu'il est donc exécutoire.



L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 juin deux mille dix-neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents:

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame NICOLAS, Monsieur OPHELE, Madame GUYARD, Monsieur PETROVIC, Monsieur de l'HERMUZIERE, Monsieur RICOME, Monsieur AGNES, Monsieur PRIOUX. Monsieur PAQUERIT, Madame VERNET, Madame PHILIPPE, Madame de JACQUELOT, Monsieur VENUS, Madame ADAM, Monsieur CHELET, Monsieur COMBALAT, Madame BURGER. Madame AZRA, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES. LESUEUR, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame LIBESKIND, Madame MEUNIER, Madame OLIVIN, Monsieur HAÏAT, Monsieur PAUL, Monsieur GOULET, MORVAN, Monsieur CADOT, Madame PERINETTI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame RHONE, Monsieur ROUXEL, Madame CERIGHELLI

*Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 19 F 03

Avaient donné procuration:

Monsieur LETARD à Madame GUYARD
Monsieur MERCIER à Monsieur OPHELE
Madame DORET à Madame LESUEUR
Madame ROULY à Monsieur AUDURIER
Monsieur COUTANT à Madame HABERT-DUPUIS
Madame DILLARD à Monsieur VENUS
Madame DEBRAY à Monsieur LEVEL
Monsieur JOUSSE à Monsieur BATTISTELLI
Madame AGUINET à Monsieur HAÏAT
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Monsieur LEGUAY à Monsieur PERICARD
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Madame LESGOURGUES à Monsieur CADOT
Monsieur LEVEQUE à Monsieur CAMASSES

Etait absent:

Monsieur MITAIS

Secrétaire de séance:

Monsieur AGNES

Accusé de réception en préfecture 078-200086924-20190627-19-F-01-DE Date de télétransmission : 28/06/2019 Date de réception préfecture : 28/06/2019 N° DE DOSSIER: 19 F 01

OBJET: ADHESION AU RESEAU EAU & LUMIERE – IMPRESSIONISMS ROUTES

RAPPORTEUR: Madame RICHARD

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est une Ville internationale et européenne. Elle place historiquement cette dimension au cœur de sa politique de développement et elle ancre la coopération décentralisée au cœur de ses projets, notamment avec ses villes jumelles.

Elle associe naturellement l'échange d'expertise et le partage d'expérience afin de consolider l'ouverture interculturelle de la ville et promouvoir un territoire en mouvement, qui se réinvente et séduit. Son dynamisme s'illustre par des événements européens et internationaux, plateforme d'échanges et de rencontres qui nourrissent spontanément l'ouverture aux autres, l'ouverture au monde.

Cette dimension européenne et cosmopolite se retrouve en de nombreux points des actions de la Ville que ce soit dans sa politique culturelle mais aussi dans un art de vie profondément marqué par le désir de connaître l'autre.

Par ailleurs, la Ville de Saint-Germain-en-Laye, grâce à son histoire et son patrimoine culturel a une proximité certaine avec l'impressionnisme que ce soit par l'influence du compositeur Claude Debussy ou les influences post impressionnistes du mouvement Nabi dont Maurice Denis est un illustre représentant. Enfin, Saint-Germain-en-Laye se trouve au cœur d'un territoire où l'impressionnisme a trouvé son inspiration et de magnifiques formes d'expression.

Pour ces raisons, la Ville souhaite adhérer au réseau Eau & Lumière – Impressionisms Routes qui a été certifié en tant qu'Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe en mai 2018.

Ce réseau opérationnel regroupe 33 Itinéraires Européens consacrés à des thèmes emblématiques d'une Culture européenne partagée : Art, littérature, Musique, Histoire, Philosophie, Religions, Architecture...Il développe de nombreuses activités culturelles, patrimoniales et touristiques visant à l'accès du plus grand nombre à la connaissance artistique et à celle de l'histoire des territoires, notamment pour les jeunes.

C'est un lieu de rencontres internationales privilégié rassemblant les sites et les paysages qui ont inspiré les peintres, les musées et espaces culturels où leurs œuvres sont exposées, les organismes (Offices de Tourisme, Collectivités diverses) qui mettent en valeur le patrimoine impressionniste sous toutes ses formes. En complémentarité des grands musées, le réseau valorise les artistes dans leur contexte, évoquant leurs vies et leurs œuvres.

Il bénéficie en outre d'une exceptionnelle visibilité et d'une réelle crédibilité grâce au prestige et au potentiel du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux moyens de communication dont il dispose.

L'Impressionisme est enfin un atout majeur de la destination Saint Germain Boucles de Seine. En effet, les villes de Carrières-sur-Seine, Chatou, Croissy-sur-Seine, Le Pecq, Le Port-Marly, Louveciennes et Marly-le-Roi ont été immortalisées par les plus grands peintres Impressionnistes: Renoir, Sisley, Pissarro, Monet, Morisot, Baudot, Turner...Fort de ce patrimoine, l'Office de Tourisme a rejoint le réseau porté par l'Etat, la Normandie et l'Île-de-France et composé de plus de 50 partenaires, en signant le contrat « Normandie – Paris Île-de-France: Destination impressionnisme ».

Enfin, l'année 2019 célébrera le centenaire de la disparition de Pierre-Auguste Renoir par un programme très riche d'événements qui vont permettre de valoriser l'ensemble de la destination et des partenaires associés à ces manifestations.

Le montant de l'adhésion pour les communes de 20 000 à 49 999 habitants est fixé à 3 000 €. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion au réseau Eau & Lumière – Impressionisms Routes.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITE, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande d'adhésion au réseau Eau & Lumière – Impressionisms Routes.

POUR EXTRAIT CONFORME, AU REGISTIRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye